Déclaration de Paris

Adoptée lors du séminaire national français

Déclaration conjointe des partenaires sociaux dans le cadre du projet Stitch Together

Paris, le 10 juillet 2025

L'industrie textile est un secteur clé de l'industrie française. Plusieurs facteurs (concurrence mondiale déloyale, inflation et prix de l'énergie en hausse) ont mené ces dernières années notamment à des fermetures de site et une baisse de la production. La France reste néanmoins en pointe dans l'élaboration d'articles de luxe, mondialement reconnus, ou dans la production de textiles à forte valeur ajoutée, comme les textiles techniques utilisés notamment dans l'aéronautique et l'automobile ou les textiles médicaux.

Dans le contexte d'une industrie en pleine innovation, **les partenaires sociaux français, employeurs et syndicats, réaffirment leur engagement à agir ensemble** pour un secteur textile **compétitif, attractif, durable et socialement responsable**.

Cette déclaration s'inscrit dans le cadre du projet européen STITCH Together, qui vise à renforcer le dialogue social, accompagner une transition juste et promouvoir un développement durable dans l'industrie textile à l'échelle européenne.

Nos engagements communs

1. **Consolider le dialogue social**

Nous réaffirmons notre volonté de maintenir un **dialogue social régulier et fondé sur la confiance** entre employeurs et représentants des salariés. Nous soutiendrons les **instances de dialogue**, en veillant à leur bon fonctionnement et à leur représentativité.

2. **Compétitivité du secteur**

Nous soulignons la nécessité d'avoir un environnement permettant aux entreprises, notamment aux PME, de se développer de manière compétitive et socialement responsable, dans un cadre législatif et réglementaire stable.

3. **Accompagner ensemble une transition écologique et circulaire**

Dans une économie mondialisée, nous travaillerons à l'intégration des enjeux climatiques, de sobriété énergétique et de circularité en faisant la promotion de l'**écoconception**, la **relocalisation responsable** et la **réutilisation des matières premières** dans les filières textiles françaises. Nous nous engageons à

Funded by the European Union. Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or the European Commission. Neither the European Union nor granting agency can be held responsible for them.

Co-funded by the European Union

renforcer les **pratiques de diligence raisonnable**, notamment dans les chaînes d'approvisionnement. Nous partagerons les **bonnes pratiques en matière de RSE** et encouragerons une **communication transparente** sur les impacts sociaux et environnementaux des entreprises du secteur.

4. **Formation, innovation et anticipation des compétences**

Nous renforcerons les **dispositifs de formation sectoriels existants** et les initiatives de **formation tout au long de la vie**. Nous mettrons en place des **parcours de reconversion et de développement des compétences** pour les salariés impactés par les transformations du secteur, notamment par la transition numérique, dont l'usage de l'intelligence artificielle, ainsi que la transition écologique. Nous soulignons le besoin d'investissements de la part des pouvoirs publics à l'échelle européenne et nationale pour soutenir ces dispositifs et parcours de formation.

5. **Rendre le secteur plus attractif et accessible**

Nous agirons ensemble pour **attirer les jeunes publics ainsi que les professionnels expérimentés ou en reconversion,** et favoriser **l'insertion des publics éloignés de l'emploi**, en lien avec les organismes de formation, les centres de formation des apprentis, les lycées professionnels et France Travail, avec l'implication des collectivités territoriales. Nous défendons un **emploi de qualité, stable, et accessible à toutes et tous**, en luttant contre la précarité et les discriminations. Nous soutiendrons les initiatives visant à **mieux articuler formation initiale, formation en alternance, formation continue et besoins réels des entreprises**.

6. **Garantir un travail décent et protéger le pouvoir d'achat**

Nous réaffirmons notre attachement à **des conditions de travail justes, sûres et respectueuses des droits**. Nous lutterons contre toutes formes de discrimination et veillerons à **l'égalité de traitement**, quelles que soient l'origine, le genre, l'âge, une possible situation de handicap ou les convictions. Nous continuerons à étudier des **réponses collectives pour maintenir un pouvoir d'achat** face à l'inflation et à l'évolution du coût de la vie, permettant de vivre dignement. Les partenaires sociaux feront des propositions pour permettre aux salariés de l'industrie de l'habilement qui subissent des pertes d'emploi une facilité de reconversion dans le secteur de l'industrie textile.

Nous voulons une industrie textile française **compétitive et créatrice d'emplois durables**, qui permette aux entreprises de se développer, où chaque travailleur·se peut s'épanouir, être formé·e, respecté·e et entendu·e. Nous croyons que l'avenir du textile en France repose sur **la coopération entre partenaires sociaux**, **l'innovation**, et **la justice sociale**. Ensemble, nous pouvons **préserver les savoir-faire** et anticiper les transformations à venir, en matière de transition écologique et numérique.

- *Précision : au 31 décembre 2023, l'industrie textile emploie environ 58 550 salariés en France et compte environ 2400 entreprises, principalement des PME, selon les chiffres de l'Union des industries textiles (source : Pragma études). Le secteur de l'habillement comprend lui environ 1710 entreprises et 27 700 salariés (source : DARES).*

Funded by the European Union. Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or the European Commission. Neither the European Union nor granting agency can be held responsible for them.

Co-funded by the European Union

Organisations signataires

Funded by the European Union. Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or the European Commission. Neither the European Union nor granting agency can be held responsible for them.

Co-funded by the European Union